

COMMISSION DE SUIVI ET DE CONCERTATION

GROUPE DE TRAVAIL « SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » (GTSE)

- Relevé de décisions de la séance du jeudi 23 avril 2015-

Le GTSE a réuni 15 personnes : SAFEGE (2), KWATA (1), WWF (2) AEM (1), EMIZ Préfecture (1), DEAL (4), CSC pétrole (1), CNES (1), Megaptera (1), Conservatoire du Littoral (1).

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- 1) présentation du guide d'intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures par SAFEGE ;
- 2) proposition de cahier des charges pour l'extension du guide aux plages de ponte des tortues marines (en remplacement de l'option test in-situ abandonnée), par la DEAL, Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages (MNBSP).

Le GTSE du 23 avril 2015 a été l'occasion d'un rappel des conclusions du précédent GTSE (12 mars 2015) qui n'a pas soulevé d'observations particulières.

La DEAL a cependant relayé une demande de SHELL qui souhaitait que soit rectifié le contenu du compte-rendu du GTSE du 12 mars 2015 ; en effet celui-ci indiquait au chapitre « 2-2 Impact des acquisitions sismiques » : « Souhait d'un retour d'expérience (REX) sur les travaux d'acquisition sismique de l'opérateur Shell (campagnes halieutique, études ...) ». Effectivement, cette mention n'avait pas lieu d'être portée dans la mesure où SHELL a déjà rendu compte des résultats de toutes ses campagnes halieutiques lors de précédents GTSE.

Les 2 points de l'ordre du jour ont été développés.

1) Le guide d'intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures

SAFEGE a rappelé le contexte de la rédaction du guide : développement croissant des activités pétrolières offshore (Brésil, Guyane) et économiques en mer (transport) ; risque de pollution aux hydrocarbures (HC) accru.

Le guide a été présenté comme un :

- Guide d'intervention spécifique qui concernera : la pollution avérée par les hydrocarbures pétroliers, les milieux sensibles (mangroves/vasières) et donc le contexte guyanais.
- Guide opérationnel qui pourra être annexé au plan Polmar

Il comprendra un arbre de décision et des fiches actions adaptées en fonction des conditions et caractéristiques de la pollution.

Les 2 types de mangroves et vasières, littorale et estuarienne, ont été décrites, caractérisées en fonction de leurs différents stades de croissance et leur localisation.

Les 4 classes de polluants définies par le CEDRE ont été rappelées : HC très volatils, légers, moyens et lourds. Le schéma d'intervention, comprenant 4 actions (actions préventives, de nettoyage, bio-remédiation et restauration) a été présenté.

L'arbre de décision indiquait que le plan POLMAR n'est pas déclenché en cas de faible déversement d'HC. Cette présentation a été l'occasion par l'EMIZ d'informer l'assistance qu'en matière de pollution, il n'y a pas de seuil et que POLMAR peut être déclenché même en cas de faible déversement d'HC.

SAFEGE a ensuite présenté le tableau d'intervention qu'il a été décidé de diffuser rapidement aux membres du GTSE, dans le cadre d'une démarche co-constructive, pour d'éventuels commentaires ou questions sous 15 jours au-delà desquels ils ne pourraient plus être pris en compte.

Le contenu des fiches d'action, comprenant 7 items, a ensuite été présenté : Intitulé de l'action + n° de fiche, Objectif(s), Conditions d'utilisation, Principe de mise en œuvre, Moyens (humains et matériels), Impacts (positifs et négatifs), Efficacité attendue.

Un point important a été développé lors de cette présentation concernant les caractéristiques des différentes mangroves et les possibilités d'y intervenir. La mangrove littorale est un milieu instable pouvant compliquer les interventions qui aggraverait alors les dégâts existants. La mangrove estuarienne, par contre, présente un sol plus consolidé qui rend plus faciles les interventions. Il a été acté, sauf cas particulier, en cas de déversement d'HC, de privilégier les interventions en mangroves estuariennes en laissant la nature procéder à une dégradation naturelle de la pollution en mangrove littorale. Les différentes méthodes d'intervention sont décrites dans le diaporama SAFEGE.

Des questions ont été posées et des réserves émises au fil de la présentation. Parmi celles-ci :

- le flushing (nettoyage à l'eau basse pression) qui sera difficile d'utilisation dans les mangroves adultes.
- les barrages flottants, très durs à mettre en place, à privilégier dans le cadre d'une action en mer.
- l'utilisation de dispersant qui peuvent créer des dégâts dans la colonne d'eau (un REX est disponible suite à des actions de ce type en Malaisie et au Panama).
- la gestion des déchets qui seront importants en cas de faucardage, par exemple, et la problématique des lieux de stockage.

Il a été proposé, du fait de l'abandon des tests in situ, d'étendre le guide d'intervention, en cas de pollution des mangroves et vasières, aux plages de ponte des tortues marines.

La représentante de la CSC a proposé, dans le cadre de la rédaction du guide, que soit contacté le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane (CRPMEM) qui pourrait fournir de bonnes informations en termes de ciblage des enjeux, connaissance de la saisonnalité, etc. ; la DEAL a proposé de s'en charger.

2) Proposition de cahier des charges pour l'extension du guide aux plages de ponte des tortues

Le remplacement de la phase de test in situ abandonné par une extension du guide aux plages de ponte, se pose la question éventuelle du reliquat de financement du guide proposé par SAFEGE, celui-ci devant rester dans l'enveloppe initialement prévue pour la réalisation des tests in situ (financés grâce aux fonds mis en place par le consortium opéré par SHELL dans

le cadre de la commission de suivi et de concertation (CSC) sur le pétrole en Guyane). SHELL ayant indiqué qu'aucun avenant financier ne pourrait être envisagé.

SAFEGE s'est engagé à produire un devis pour transmission à SHELL, au plus tard fin de semaine 18.

L'idée a été émise d'intégrer l'aspect saisonnalité de la ponte et des émergences des tortues au cahier des charges.

Dans le cadre d'une démarche co-constructive, telle que mentionnée ci-dessus pour le guide d'intervention, il a été décidé de demander leur avis et commentaires aux membres du GTSE, sous 15 jours, au-delà desquels ils ne pourraient plus être pris en compte.

A la suite de quoi, le projet final du cahier des charges sera proposé à la CSC pour validation de remplacer les tests in situ par l'étude complémentaire à enveloppe constante.

Le prochain GTSE est prévu le jeudi 18 juin 2015 ; les horaires et le lieu seront communiqués en temps voulu.

L'ordre du jour pourra être celui-ci :

- 1) Validation finale du guide d'intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures rédigé par SAFEGE ;
- 2) Etat d'avancement du guide d'intervention vis à vis des tortues marines en cas de pollution des plages par des hydrocarbures.

Les 2 sujets comprenant la restitution des commentaires, avis, idées et questions des membres du GTSE ayant donné suite à la consultation décidée lors du GTSE du 23 avril 2015 et lancée le 25 avril 2015.